



---

Maître d'Ouvrage :

Commune de CHAUCONIN-  
NEUFMONTIERS

Opération :

Réfection de la toiture du GS Marianne

N° Dossier :

233.35.17

---

**A.E.**

## Acte d'Engagement

DECEMBRE 2017

LOT : .....

Entreprise : .....

A D R E S S E   P O S T A L E

**B&N**

BP 33 - 77102 MEAUX CEDEX

Architectes - Paysagistes - Urbanistes  
Haute Qualité Environnementale (H.Q.E)  
Démarche Qualité ISO9001 - Coordonnateurs  
Sécurité Protection Santé - Qualif. Amiante  
SELARL D'ARCHITECTURE OLIVIER NEYRAUD  
57, avenue Henri Dunant  
BP 33 - 77102 MEAUX CEDEX  
Tél : 01.60.09.02.40 / Fax : 01.64.33.74.60  
TVA : FR 73 95000479600054  
SIRET : 950 004 796 00054 - APE : 7111Z  
adresse e-mail : [infos@bn-architectes.com](mailto:infos@bn-architectes.com)

## **ACTE D'ENGAGEMENT LOT ETANCHEITE**

**MAITRE D'OUVRAGE : Commune de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS**

**OPERATION : Réfection de la toiture du Groupe Scolaire Marianne**

**ORGANE DE PUBLICATION : [www.chauconin-neufmontiers.fr](http://www.chauconin-neufmontiers.fr)**

MARCHE DES COLLECTIVITES LOCALES passé en application du nouveau code des marchés publics : (art. 28  
Procédure adaptée)

**MAITRE D'OEUVRE : B&N ARCHITECTES**  
sous réserve de changement ultérieur par décision du Maître de l'Ouvrage.

**PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE : Monsieur le Maire**

**ARTICLE 1 : CONTRACTANT(S)**

JE/NOUS SOUSSIGNE(S),

**A/ ENTREPRISE INDIVIDUELLE**

MONSIEUR : .....  
AGISSANT EN MON NOM PERSONNEL,  
DOMICILIE A (ADRESSE COMPLETE) : .....  
.....  
TELEPHONE : .....  
TELECOPIE : .....  
E.MAIL : .....  
N° D'IDENTITE ENTREPRISE (SIRET) : .....  
CODE D'ACTIVITE ECONOMIQUE PRINCIPAL (APE) : .....  
N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES : .....  
N° D'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES METIERS : .....

ou

**B/ SOCIETE**

MONSIEUR : .....  
AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE LA SOCIETE : .....  
AU CAPITAL DE : .....  
AYANT SON SIEGE SOCIAL A (ADRESSE ) : .....  
.....  
TELEPHONE : .....  
TELECOPIE : .....  
E.MAIL : .....  
N° D'IDENTITE ENTREPRISE (SIRET) : .....  
CODE D'ACTIVITE ECONOMIQUE PRINCIPAL (APE) : .....  
N° D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES : .....  
N° D'INSCRIPTION AU REPERTOIRE DES METIERS : .....

avoir pris connaissance et accepté le contenu du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et des documents qui y sont mentionnés,

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **120 Jours** à compter de la date limite de la remise des offres fixée par le Règlement de la Consultation.

J'affirme sous peine de résiliation du Marché ou de sa mise en régie à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions mentionnées aux articles 43 et 44 du nouveau code des marchés publics.

## ARTICLE 2 : PRIX

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'Article 3.4 du CCAP.

**BASE DES PRIX : Décembre 2017**

**TYPE/FORME DES PRIX : forfaitaires/fermes (actualisables cf article 3.4.3. du CCAP)**

### EVALUATION DES TRAVAUX EN EUROS (résultant du détail quantitatif estimatif joint au CCTP)

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
Montant HT			
TVA 20%			
MONTANT TTC			
Soit en lettres :			

Conformément à l'article 87 du Code des Marchés publics, une avance forfaitaire est accordé uniquement au titulaire dont le marché ou la tranche de travaux est supérieur à 50 000 euros HT. Le cas échéant, le titulaire du présent marché :

- accepte le versement de l'avance forfaitaire
- refuse le versement de l'avance forfaitaire

**Cette avance sera soumise à constitution d'une garantie à première demande ou, si les deux parties sont d'accord ; d'une caution personnelle et solidaire pour tout ou partie du remboursement d'une avance forfaitaire. Dans ce cas, l'avance ne peut être mandatée qu'après constitution de la garantie ou de la caution.**

### ARTICLE 3 : DELAIS

Il est fixé les délais suivants :

**1 MOIS** pour la PERIODE DE PREPARATION.

Elle prend effet à compter de la date de Notification du Marché au titulaire

**2 MOIS** pour la PERIODE D'EXECUTION.

La date d'effet est fixée par l'ORDRE DE SERVICE qui prescrira de les commencer.

### ARTICLE 4 : PAIEMENTS

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent Marché en faisant porter le montant au crédit :

DU COMPTE OUVERT AU NOM DE :

SOUS LE NUMERO :

CODE ETABLISSEMENT :

CODE GUICHET :

CLE :

DOMICILIATION (établissement et adresse) :

En cas de groupement solidaire, chaque candidat devra compléter l'art. 1 et signer le présent acte d'engagement, en indiquant respectivement le mandataire et le co-traitant.

En cas de groupement solidaire, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues à l'ensemble du groupement en faisant porter les montants aux crédits du compte désignés ci-dessus.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les déclarations annexées au présent Acte d'Engagement.

Fait en un seul ORIGINAL,

A : LE :

Mention Manuscrite  
" *Lu et Approuvé* "  
**L'/LES ENTREPRENEUR(S),**

**VISA / ACCEPTATION DE L'OFFRE :**

Est acceptée la présente Offre pour valoir Acte d'Engagement

A : LE :

**SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE**

désignée par délibération du Conseil Municipal dans sa séance en date du .....